RCS : LYON
Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 01518
Numéro SIREN : 521 209 999
Nom ou dénomination : CLAN

Ce dépôt a été enregistré le 19/08/2013 sous le numéro de dépôt A2013/019980

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON

4371791

Dénomination : CLAN
Adresse : 62 rue de Brest 69002 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2010B01518
n° d'identification : 521 209 999

n° de dépôt : A2013/019980
Date du dépôt : 19/08/2013

Pièce : Décision(s) de l'associé unique

4371791

Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon - 44 rue de Bonnel
69433 LYON Cedex 03
Tél : 04 72 60 69 80 - Fax : 04 72 60 69 81

CLAN
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 62 rue de Brest
69002 LYON
521 209 999 RCS LYON

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2013

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 86 165,41 euros de la manière suivante :

- la somme de 15 474,90 € au compte « Report à nouveau » en apurement total des pertes antérieures	15 474,90 €
- la somme de 100 €..... à la « Réserve légale » pour la dotée en totalité	100,00 €
- la somme de 35 177,33 €..... à titre de dividendes soit 35,17 € par part	35 177,33 €
- le solde, soit 35 413,18 €..... au compte « Autres réserves » à ouvrir au passif	35 413,18 €
Bénéfice de l'exercice	**86 165,41 €**

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 36 513,18 €.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 28 juin 2013.

L'associée unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
La Gérance
M. Didier ANAV

